

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'Abeille.

VOL. I.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 29 MARS, 1849.

No. 27

SOVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE.

L'abbé Dupanloup, une des gloires du clergé de France, a publié dans les journaux une suite d'articles sur ce grand sujet; l'Abeille, trop petite pour le copier en entier, va essayer au moins de les analyser.

Dessein providentiel de Dieu dans l'établissement de la souveraineté temporelle du Pape.

Toutes les œuvres divines ont un caractère de simplicité et de grandeur qui honore..... "Les paroles des hommes s'effacent, dit Fénelon, disant ce qui est; mais les paroles toutes-puissantes du Fils de Dieu font ce qu'elles disent;" telle fut la parole qui établit pour chef de l'Église un pauvre pêcheur de Galilée. Sur cette pierre fragile elle élève un édifice immortel. Le sacerdoce chrétien et son chef suprême apparaissent dépositaires et ministres de la vérité.

Dieu, qui gouverne le monde par des lois et non par des prodiges, voulut que l'Église commençât sa royauté par un martyre de trois siècles. Les trente trois premiers pontifes n'eurent d'autres demeures que les catacombes, ni d'autre trône que l'échafaud, mais après cela, la divinité de l'œuvre étant prouvée, la Providence voulut que le Pasteur des Pasteurs eût une maison tranquille à Rome, au centre de l'Europe, pour y arbitrer sa couronne spirituelle..... que la souveraineté spirituelle qui règne par la foi sur les consciences eût une puissance temporelle assez modeste pour ne point inspirer d'ombrage aux grandes ambitions humaines et suffisante aussi pour assurer une indépendance nécessaire à la liberté du guide universel des âmes.

Certes, ce pouvoir temporel n'est pas nécessaire; si, ce qu'à Dieu ne plaise, les Romains tombaient de l'anarchie dans l'infidélité, le successeur de St. Pierre, devenu évêque de Rome *in partibus infidelium*, serait toujours le chef de l'Église universelle; mais alors que deviendrait l'Europe, l'Italie, Rome elle-même?

Certains esprits égarés ne voient dans la perte du pouvoir temporel qu'un rajeunissement de l'Église. Un culte dépouillé, des calices de verre, des prêtres à la mendicité, le Vicaire de Jésus-Christ réduit à se cacher dans les catacombes, toutes ces choses leur paraissent magnifiques et font vibrer la joie dans ces âmes sublimes! Tout en proclamant avec le vulgaire que

c'est une croix de bois qui a sauvé et qui sauvera toujours le monde, nous pensons qu'il vaut mieux suivre la route tracée par la main de Dieu, que de reculer de quinze siècles. Ce que Dieu a fait jusqu'à présent laisse pressentir ce qu'il a jugé utile pour l'avenir: la liberté de la conscience et l'indépendance de la vérité catholique furent providentiellement unies à la liberté et à l'indépendance temporelle du Saint-Siège. Bonaparte lui-même fut obligé d'en convenir à la voix d'un prêtre respecté (Mr. Timery); Bossuet l'a déclaré; la République française, l'Angleterre protestante, comme la catholique Espagne, l'avaient, le proclamé en ce moment; l'Autocrate schismatique de toutes les Russies est venu naguère rendre hommage à cette vérité dans la personne du vénérable Grégoire XVI; et le Sultan lui-même envoie des ambassadeurs à la Papauté. Quels droits furent jamais reconnus par tant d'autorités?

Quatre vérités principales vont être démontrées.

Il faut que le Pape soit libre et indépendant;

Il faut que cette indépendance soit souveraine;

Il faut que le Pape soit libre et qu'il le paraisse;

Il faut que le Pape soit libre et indépendant au dedans comme au dehors.

I. Le Pape est notre père et notre Roi par la foi, sa liberté est la nôtre et nous ne pourrions aimer à voir captif et enchaîné l'interprète auguste de la loi divine, le guide suprême de nos consciences. "La liberté religieuse des catholiques, dit Mr. de Montalembert, a pour condition sine qua non la liberté du Pape: car, si le Pape... n'est pas libre, nous cessons de l'être. Nous avons donc le droit de demander à la puissance publique... de nous garantir à la fois et notre liberté personnelle en fait de religion et la liberté de celui qui est pour nous la religion vivante."

"La souveraineté du Pape, disait un italien, est une institution européenne, universelle, c'est une institution catholique en un mot." L'ambassadeur de France a écrit: "Rome n'appartient pas exclusivement aux Romains."

L'illustre Fénelon a dit de cette ville: "Rome, c'est la commune patrie de

tous les chrétiens; tous sont concitoyens de Rome: tout catholique est Romain," — voilà pourquoi l'injure faite à la souveraineté temporelle du Pape eût en ce moment le monde entier, blessé au cœur toutes les nations catholiques, et nous fait pousser à tous un cri de douleur et d'effroi.

II. Le Pape ne peut être sujet d'aucun monarque particulier; car nous pourrions craindre de l'être avec lui. "Le Pape, dit le président Hamault, a à reprendre dans l'univers à tous ceux qui y commandent; et, par conséquent, aucun ne doit lui commander."

Les plus graves auteurs et les plus humbles reconnaissent que c'est ce défaut d'indépendance qui a perdu les Patriarches de Constantinople.

Sans doute, la Vérité, même captive, est toujours la Vérité. Elle est soumise dans les prisons Mamertines comme au Vatican. Mais cet état violent, ce combat continuel où triomphe la faiblesse, n'est pas l'ordre voulu de Dieu depuis des siècles; ce ne peut être l'état régulier et permanent d'une institution divine.

III. Si le Pape ne paraissait pas libre, nous en serions blessés; il ne nous semblerait plus assez libre. Il faut que ni les intérêts contraires, ni les passions irritées ne puissent protester contre lui avec une apparence de raison.

Cette puissance établie pour le bien de tous, ennemie inflexible du mal, il faut que nul sur la terre ne puisse suspecter l'autorité, la sincérité, la parfaite indépendance de ses décrets. Écoutez là-dessus l'immortel Pie IX: "Parmi les motifs qui nous ont déterminé à laisser Rome, ce lui dont l'importance est la plus grande, c'est d'avoir la pleine liberté dans l'exercice de la puissance suprême du Saint-Siège, exercice que l'univers catholique pourrait supposer à bon droit, dans les circonstances actuelles, n'être plus libre entre nos mains."

On voit avec quels tristes et regrettables inconvénients les Papes d'Avignon furent autrefois trop dépendants des rois de France.

Toute cette doctrine, Bossuet l'a exprimée avec cette dignité et cette sûreté précise de langage à laquelle il n'y a rien à ajouter: "Dieu, dit-il, qui voulait que cette Église, la mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le

temporel, et que le siège où tous les fidèles devaient garder l'unité, à la fin fût mis audessus des partialités que les jalousies d'état pourraient causer, jeta les fondements de ce grand dessein par Pepin et par Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur libéralité, que l'Eglise, indépendante de son chef, de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun, et sous la commune protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes; et que, tenant en main la balance droite, au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments. [Disc. sur l'unité de l'Eglise.]

Certains esprits, même parmi les catholiques, espèrent apaiser les ennemis de l'Eglise en lui abandonnant cette souveraineté: après tout, disent-ils, ce n'est pas un dogme.

Ce n'est pas un dogme; cette souveraineté n'est elle pas identifiée à la sécurité, à la liberté, à la grandeur du catholicisme? Le dogme est-il tout, et la sécurité, la liberté, la grandeur de la vérité même ne sont-elles rien? Les édifices sacrés ne sont pas non plus la religion; les sacrifierez vous donc aussi sous le prétexte qu'on pourra toujours offrir le divin sacrifice au fonds des forêts et dans le creux des rochers?

Pour nous, nous ne voyons bien clairement pour le Pape que deux manières d'être dignement indépendant; l'histoire ne montre que les prisons Mamerlines ou le Vatican; la persécution avec un perpétuel miracle ou la liberté sur le trône, selon l'ordre régulier de la Providence; la gloire du martyre ou la royauté libre, indépendante et souveraine.

Mr. Thiers a écrit dans son histoire du Consulat et de l'Empire: "L'instituti on qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire, le Pape, gardien de l'unité catholique, est une constitution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Le chef est étranger, en effet; il faut en remercier le ciel. Le Pape est hors de Paris et cela est bien; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et, qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux; qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des Em-

peurs de l'Allemagne, loin de celle des Rois de France ou des Rois d'Espagne...

(à continuer.)

L'ABBÉ L.

QUÉBEC, 29 MARS, 1849.

Dans ce temps où l'univers entier, les yeux fixés sur l'Italie, attend avec impatience quelle sera la destinée de l'illustre exilé de Gaète; dans ce temps où le crime et l'impiété crient de toutes parts, d'un air triomphant, que le catholicisme est ruiné, que l'Italie, heureuse enfin, vient de recouvrer la liberté qu'elle avait perdue depuis si longtemps; dans ce temps où d'éloquents orateurs nous assurent que la tempête cessera et que la barque de Pierre rentrera dans le port victorieuse de tous les éléments conjurés contre elle, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant dans notre feuille une analyse des excellents articles de M. l'abbé Dupanloup.

Voici, d'après M. Dupanloup lui-même, les propositions qu'il entreprend de prouver:

1o. Que la liberté de la conscience et l'indépendance de la vérité catholique sont providentiellement unies et à sa liberté et à l'indépendance du pape;

2o. Que pour la sécurité de toute l'église, il faut que le pape soit libre et indépendant;

3o. Il faut que cette indépendance soit souveraine;

4o. Il faut que le pape soit libre, et qu'il le paraisse;

5o. Il faut que le pape soit libre et indépendant au dedans comme au dehors;

6o. Que c'est Dieu qui a fait tout cela et qui, par des voies admirables, a providentiellement établi cette souveraineté temporelle;

7o. Enfin il examine ce que serait Rome, l'Italie, l'Europe sans le pape. Sans doute une froide analyse ne saurait rendre tout ce que ces articles ont d'entraînant, mais le cadre trop petit de notre feuille ne nous aurait pas permis de le reproduire en entier, et nous avons mieux aimé en donner un résumé complet que des citations qui, en laissant au style toute sa beauté et au sentiment toute sa force, n'auraient pu rendre la liaison des idées.



Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur,

Le bill de réciprocité, après avoir subi quelques amendements, a subi sa troisième lecture au conseil législatif.

Le 20 Mars, Mr. Lafontaine proposa la

seconde lecture du bill pour augmenter la représentation, mais Mr. Chauveau proposa en amendement les résolutions que j'ai rapportées dans ma dernière correspondance. Il s'en suivit un débat très-animé qui occupa le reste de la séance, et qui finit par le rejet de ces résolutions par 59 contre 3 (MM. Chauveau, Laurin et Papineau formant la minorité). Dans le cours des débats, MM. Chauveau et Laurin déclarèrent qu'ils voteraient pour le bill de représentation si leurs résolutions étaient négatives, mais Mr. Papineau dit qu'il voterait contre le bill quand même il ne faudrait que sa voix pour le faire passer.

Le lendemain, Mr. Lafontaine ayant de nouveau proposé la 2de lecture de son bill, Sir Allan MacNab proposa en amendement d'en remettre la considération au second mardi de la prochaine session. Cette motion fut perdue par 44 contre 15. Sir Allan MacNab proposa alors d'en remettre la 2de lecture à 9 mois, pour faire un recensement soigné du B. C. Ce second amendement fut perdu par 35 contre 16. La proposition de Mr. Lafontaine fut emportée par 55 contre 20. On avait la majorité pour la 2de lecture, mais comme, pour changer quelque clause de l'acte d'Union, il faut au moins les deux tiers de la chambre, ou 56 voix, l'on voulut faire voter l'Orateur, Mr. Morin; ce Mr. ainsi que MM. Lafontaine et Baldwin y opposèrent. En conséquence, ce dernier Mr. fit remarquer qu'il était inutile de soumettre le bill au comité général, puisqu'il n'avait pas le nombre de voix suffisant.

Le 22 Mars, il y eut de grands débats sur une motion de Mr. Morrison de renvoyer à un comité spécial une pétition demandant le rappel de l'acte impérial relatif aux Réserves du Clergé. Cette motion, à la division des voix, fut rejetée par 22 contre 7. M. Laurin ayant proposé la 2de lecture du bill pour le rappel des lois relatives aux *seigns* dans le B. C. Mr. Holmes proposa en amendement de renvoyer la lecture de ce bill à 6 mois; sa motion passa par 42 contre 15 (presque tous les membres du district de Québec dans la minorité).

Le 23 Mars, la Chambre ne siégea que pour s'ajourner presque immédiatement à cause de la mort de Mr. Brooks, membre pour Sherbrooke, décédé dans la nuit, d'une attaque d'apoplexie.



L'Honorable David R. Atchison, du Missouri, président du sénat, se trouvait être Dimanche, 4 Mars, en vertu de sa charge, président des Etats-Unis pour un jour!

Un vaisseau, le *Charles Brownel*, est arrivé à Liverpool, venant de la Californie avec des lingots d'or pour la valeur de £15,000.

Les *Mélanges Religieux* nous informent que la prétendue mine d'argent de *St. Jérôme* n'est que de la pyrite de fer.

Le *Pilot*, de Montréal, annonce qu'il est obligé de discontinuer sa publication par suite du verdict obtenu par Monsieur *Gugy*. L'établissement de ce journal sera vendu à l'encan le 20 Avril.

Premiers.

RHÉTORIQUE.

J. Martel, en version grecque.

SECONDE.

C. Fiset, R. Lapointe, en version latine.

QUATRIÈME.

Ferd. Belleau, en thème anglais.

CINQUIÈME.

Louis Lemay, en leçon.

SIXIÈME.

P. Paradis, N. Fiset, en thème.

SEPTIÈME.

Th. Chandonnet, en thème.

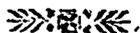
CLASSE PRÉPARATOIRE.

Premier ordre.

N. Maingui, Clovis Bélanger.

Second ordre.

George Routier, Rob. Archer, en français.



NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE. Le navire à vapeur *Canada* est arrivé à New-York dans la soirée du 22. Les nouvelles de Liverpool sont jusqu'au 10.

Les nouvelles désastreuses du siège de la guerre aux Indes, le langage de défiance assumé par la Russie et l'attitude du Czar qui se prépare évidemment à la guerre en Italie, Autriche, &c. ont causé un sentiment de malaise sur le continent qui a été quelque peu senti en Angleterre, et a affecté défavorablement les affaires du pays. Le commerce, cependant, continue d'être actif, et les prix de la plupart des produits sont satisfaisants.

Les provisions étaient abondantes, surtout la farine, qui se vendait de 25s. à 25s. 6d.

Le marché monétaire de Londres continuait à être assez satisfaisant.

Les rapports des districts manufacturiers étaient toujours favorables.

Un document a été mis sur la table de la chambre des communes, indiquant l'intention des divers pouvoirs de l'Europe d'assurer à l'Angleterre les mêmes

avantages que cette dernière puissance leur offre par l'abolition des lois de la navigation.

Un vaisseau chargé d'émigrés a fait naufrage sur les côtes de Harwich; tout l'équipage, moins 3 hommes, et 124 passagers ont péri.

Le choléra diminue rapidement.

La presse anglaise ne fait nul effort pour pallier le fait que les derniers avis des Indes sont d'un caractère désastreux.

INDES.— Une bataille a eu lieu sur la rive gauche du Chelumentre l'armée anglaise, commandée par Lord Gough, et les troupes Sikhques sous le commandement de Bajah Singh. Le désavantage a été du côté des anglais, qui ont éprouvé la perte suivante: 602 hommes tués, 1661 blessés, 104 manquant, — total, 2357; 52 chevaux tués, 44 blessés, 80 manquant, — total 175.

ITALIE. Le ministre romain a annoncé à l'Assemblée que l'Autriche, l'Espagne et Naples allaient intervenir conjointement. La France ne paraissait pas décidée sur le parti qu'elle prendrait. Le Piémont était résolu d'intervenir en Toscane, pour empêcher une guerre civile et l'intervention autrichienne.

Pendant que l'Autriche poursuit vigoureusement la guerre en Hongrie, elle a ordonné la marche d'un corps d'armée qui est entré à Ferrare; elle s'est emparé de cette cité et a levé sur les citoyens la somme de 200,000 scudi que l'on a expédiés au St. Père.

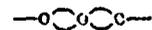
La révolution est complète en Toscane.



POPULATION DES ÉTATS-UNIS.

D'après un rapport pour 1848 mis devant le Congrès, la population actuelle des États-Unis est d'environ 21,686,000, répartie comme suit: — Maine, 615,000; — New-Hampshire, 308,000; — Massachusetts, 875,000; — Rhode-Island, 135,000. — Connecticut, 340,000; — Vermont, 310,000; — New-York, 2,880,000; — New-Jersey, 425,000; — Pensylvanie, 2,220,000; — Delaware, 85,000; — Maryland, 510,000; — Virginie, 1,295,000; Kentucky, 890,000; — Arkansas, 200,000; — Caroline du Nord, 780,000; — Caroline du Sud, 620,000; — Georgie, 825,000; — Alabama, 716,000; — Mississippi, 670,000; — Louisiane, 490,000; — Ohio, 1,980,000; — Indiana, 1,000,000; — Illinois, 800,000; — Missouri, 589,000; — Wisconsin, 350,000; — Arkansas, 200,000; — Michigan, 420,000; — Floride, 80,000; — Iowa, 150,000; — Tennessee, 980,000; — Texas, 150,000; — District de Columbia, 48,000; — Oregon, 50,000.

La population totale, en 1840, était de 17,063,353; l'accroissement depuis ce temps a donc été de 4,622,647.



LA CROIX.

Dans un temps où un prédicateur, animé du zèle et de l'enthousiasme de Foulques, vient d'enrôler sous l'étendard de la croix une partie des habitants de Québec, pour s'armer contre un vice aussi difficile à vaincre que les infidèles eux-mêmes, quelques lignes sur l'origine et l'emploi des croix ne pourront peut-être pas déplaire aux lecteurs de *l'Abbeille*.

La croix, étant une figure bien simple, se rencontre souvent dans les monuments tant anciens que modernes. Quelquefois elle n'est employée que par ornement quelquefois on doit chercher en elle un sens symbolique. Dans l'antiquité, on en a fait usage de trois manières: d'abord, comme simple ornementation, ensuite comme symbole, puis enfin comme instrument de supplice. Souvent on trouve des croix sur de très-anciennes médailles grecques et barbares; les deniers romains, ainsi que les pièces gauloises nous présentent fréquemment aussi cette figure. On a longtemps discuté avant de savoir quel sens les anciens attachaient à la croix; cependant après bien des recherches de la part des savants, on a enfin trouvé que les Egyptiens, les Perses et les peuples de l'Orient regardaient les croix comme le symbole de la vie. C'est entre les mains de leurs divinités qu'ils la plaçaient le plus souvent.

Quelques peuples, tels que les Romains, les Orientaux et les Juifs, plaçaient le supplice de la croix au nombre des plus ignominieux. Mais chez d'autres, comme les Carthaginois et les Perses, ce supplice n'était réservé qu'aux coupables qui occupaient quelques hautes charges. Annibal, par exemple, après la défaite de Cannes, ne voulut pas rentrer à Carthage, parce qu'il craignait d'être destiné à la croix. Toutes ces différentes nations n'employaient pas la même manière de crucifiement. Les Juifs ne laissaient jamais passer le sabbat sans ôter de la croix le corps du condamné. Les Romains, au contraire, laissaient les criminels sur la croix et n'en enlevaient jamais les cadavres. Les Macédoniens crucifiaient la tête en bas, et abrégeaient ainsi le temps des souffrances des malheureux.

Mais chez les Chrétiens, la croix est devenue le signe des fidèles et le symbole de la vie, dès le moment où Jésus-Christ expira pour nous sur elle. Ainsi il est donc à remarquer que le symbole de la vie chez les Egyptiens est

aussi le symbole de la vie chez les Chrétiens. Y a-t-il là du hasard ? Il y a un grand nombre de sortes de croix ; mais leur forme ne pourrait être bien comprise qu'au moyen de figures faites pour les représenter. Les principales sont la croix grecque, la croix latine, qui est celle que l'on voit le plus souvent, la croix St. André, &c.

Les fidèles ne furent pas prompts à exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu des Apôtres, de se servir de la croix. Ce n'est que vers le IIIe siècle qu'elle commença à paraître sur leurs monuments. Vers cette époque, elle se voit fréquemment sur leurs tombeaux. On l'entreteignait alors de branches de vigne, parce que Jésus-Christ avait dit : " Je suis la vigne, et vous en êtes les rejetons." Mais un événement, qui contribua beaucoup à multiplier l'usage de la croix, fut l'apparition du *Labarum* au grand Constantin. C'est à ce temps que la croix sortit des catacombes, pour venir figurer sur les églises, les sculptures et les peintures.

Il n'est pas aisé de fixer le temps où l'on commença à porter la croix en tête des processions, et à la mettre sur les autels ; cependant nous ne pouvons douter que cette coutume ne remonte aux premiers siècles. Ce fut Macaire, patriarche de Jérusalem, qui ordonna le premier de placer la croix dans les lieux les plus élevés de l'église. Les richesses des paroisses influèrent sur la matière dont on la faisait. C'était ou d'or ou d'argent, ou enfin de cuivre. Quelquefois ce n'était qu'un reliquaire renfermant un morceau du bois de la vraie croix, à peu près comme celle que possède notre congrégation. La France ne possède qu'un très-petit nombre d'anciennes croix portées en procession, les plus anciennes ne remontent qu'au XIIIe siècle. Celles d'Angleterre remontent à des temps bien plus reculés.

(à continuer)

PHILOSTAURE.



EXTRAIT DU *Journal des Jésuites*.

CARÊME, 1660. — On publia partout la permission de manger des œufs pour cette année, on ne parla point du fromage, on en imposa la permission comme du beurre.

Le 21 (Mars 1668) Mtre Pierron fait représenter une petite pièce latine sur la passion de Notre Seigneur qui a bien réussi.

Le jour des rameaux (1661), comme à la Chandeleur, on porta un rameau à Mr. le Gouverneur, savoir celui de nos F. F. qui servoient en surplus.

A la paroisse il n'y eut ni procession ni distribution solennelle des rameaux, pour ôter la contestation des marguilliers.

Mr. le Gouverneur voulant que plusieurs corps passassent devant les marguilliers, et Mr. l'Evêque soutenant le droit des marguilliers. S'ensuit l'interdiction des processions, et suspensions de paroisses cérémonies jusqu'à ce jour.

MINISTÈRE DU GÉNÉRAL TAYLOR, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Secrétaire d'état Mr. J. M. Clayton.
 " des finances Mr. W. M. Meredith.
 " de l'intérieur Mr. T. H. Erving.
 " de la marine Mr. W. B. Preston.
 " de la guerre Mr. G. W. Crawford.
 Maître général des postes Mr. J. Collamer.
 Procureur général Mr. R. Johnson.

CLASSEMENT

DES HABITANTS DE PARIS.

A Paris, les étages des maisons sont en général, l'indication assez exacte des différentes conditions de la société ; les marchands occupent le bas ; les gens riches, le premier ; les gens aisés, le second ; les salariés, le troisième étage ; les ouvriers, le quatrième ; les pauvres, les étages supérieurs. Je ne sais si un philosophe préside à cette division ; mais chaque maison de Paris offre une allégorie assez piquante de métamorphoses qu'éprouvent communément ici les familles dans une période de quelques générations. L'aïeul commence la fortune de sa race par l'industrie, le commerce, les métiers, &c. : voilà l'habitant du rez-de-chaussée. Ses fils s'abandonnent à l'oisiveté, au luxe, aux dépenses immodérées : voilà le premier étage. Les petits-fils ont les mêmes goûts et moins de moyens ; ils ne sont qu'aisés et veulent paraître riches, et le reste de la fortune se dissipe : voilà le second. Leurs enfants, sans leurs tuteurs, vivent sans rien amasser, et meurent sans rien laisser : voilà le troisième. Leurs successeurs, sans patrimoine, et souvent sans génie, fondent leur existence sur leurs forces physiques ; ils se font ouvriers : et voilà le quatrième. Leurs fils, dès leur enfance, sont livrés à eux-mêmes, sans ressource, sans éducation, sans connaissance, et conséquemment sans énergie et sans courage, végètent dans la pauvreté, et périssent dans la misère : voilà le cinquième. Et quand il plaît à la nature de douer de quelqu'intelligence un habitant du sixième, il redescend au rez-de-chaussée, et fait recommencer à sa race les degrés de l'échelle.

Joseph Lavallée.



LA VOIX DE LA CONSCIENCE. Le *Herold* de Port Glifson rapporte l'histoire suivante, qui renferme en elle un grand et terrible enseignement.

Un nègre nommé Levi, appartenant à N. Tims, va trouver un matin son maître, et lui déclare qu'il ne peut vivre sans faire l'aveu d'un crime qu'il a commis. Quelques jours auparavant il a assassiné un colporteur allemand, pour s'emparer de ses marchandises ; le cadavre est enterré dans un coin de la plantation. M. Tims l'emmène à la ville et le livre à la justice : une instruction est commencée, et c'est Levi lui-même qui dirige les investigations ; il indique le lieu où est enterrée sa victime, raconte son crime dans les plus grands détails, et parait en quelque sorte solliciter un verdict de culpabilité. Le jury, en effet, le déclare coupable de meurtre, et Levi parait en éprouver une sorte de joie. Il raconte alors que, malgré la certitude qu'il avait de ne point être découvert, le remords avait fini par lui rendre la vie insupportable, et l'avait décidé à chercher un soulagement à sa conscience, en allant lui-même au devant de l'expiation. Quelle leçon pour ceux qui se figurent avoir tout fait, lorsqu'ils sont parvenus à dérober leurs actions aux regards des hommes !



Ephémérides.

30 Mars. — Troisième guerre entre les colons anglais et français, 1744.

31. — Blocus du port de Boston, 1776. St. Bernard prêche la 2^e Croisade, 1146.

1 Avril. — M. de Beauharnais, intendant du Canada, 1702. L'Illinois devient un État, 1818. Guerre entre la Turquie et l'Égypte, 1832.

2. — Seconde découverte de la Floride, 1512. Passation du statut qui impose un droit sur le thé envoyé aux colonies anglaises, 1777.

3. — Sir G. Prevost laisse le Canada, 1815.

4. — Sir G. Brummond, gouverneur du Canada, 1815. Les Jésuites chassés de l'Espagne, 1769.

5. — Les frères Cabot découvrent l'Amérique du nord, 1499. Exécution de Danton, 1793.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M.M. Thomas Hamel et Adolphe Légiaré.

Le rédacteur est Dominique Racine.